



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 octobre 2020

Adoption des nouveaux statuts de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La convention de subventionnement régissant les tâches confiées à la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) dans le cadre de la mise en œuvre politique d'animation socioculturelle de la Ville est arrivée à échéance le 31 décembre 2018. Cette convention fut prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 afin d'élaborer les termes d'une nouvelle gouvernance qui intégrerait les résultats de l'audit et de l'évaluation réalisés en 2018.

Le Conseil de fondation de la FASL et la Municipalité ont désormais adopté des nouveaux statuts. Ceux-ci institueront un nouveau Conseil de fondation à présent uniquement composé de membres choisis pour leur intérêt pour l'animation socioculturelle en tant que politique publique participative ou pour leurs compétences en matière de gouvernance. Afin de garantir une meilleure répartition des rôles, ils ne devront pas être issus des institutions politiques communales de Lausanne, ni de l'administration communale. Ils ne devront pas non plus être membres des comités des associations portant les lieux de l'animation socioculturelle lausannoise, ni appartenir au personnel de la Fondation, ni dans les instances représentant le personnel dans les organes de la Convention collective de travail.

De plus, une nouvelle convention de subventionnement entre la Ville et la FASL pour la période 2021-2023 a également été approuvée par le Conseil de fondation de la FASL et la Municipalité. Cette convention est complétée par une instance de régulation instaurée dans les nouveaux statuts qui aura la charge de régler les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de sa mise en œuvre.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter